



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019 MOLINES EN QUEYRAS

**Présents :** GARCIN Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, LAGET François

**Absents :** FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry, MORETTON Sébastien

**Secrétaire de séance :** LAGET François

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour à savoir : Convention de mise à disposition de personnel sans but lucratif et Autorisation donné à Monsieur le Maire pour signer un bail emphytéotique avec la SCI « Les hautes terres »

**Vote : pour à l'unanimité**

### **1/ Approbation du compte rendu du 24 avril 2019**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 24 avril 2018 joint aux convocations de la présente séance.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **2/ approbation du compte rendu du 20 mai 2019**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 20 mai 2019 joint aux convocations de la présente séance.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **3/ modification de la délibération concernant l'alpage laitier**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 45/2019 du 20 mai 2019. Il indique que le parc naturel régional du Queyras en tant que chef de file du projet souhaite apporter quelques modifications.

Monsieur le Maire fait lecture de la nouvelle délibération.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **4/ Demande de subvention complémentaire pour la Molines Model Show**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 10 000€ a été attribuée à l'association A2M pour l'organisation du Molines Model Show les 23-24 et 25 août 2019.

Les exposants sont de plus en plus nombreux, ce qui nécessite une augmentation de la capacité d'accueil (stand, chapiteau,...) et donc la location de chapiteaux supplémentaires.

C'est dans ce contexte que l'association sollicite de la part de la Mairie, le versement pour 2019 d'un complément de subvention d'un montant de 5 000€.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **5/Délibération validant la mise à disposition gracieuse des chapiteaux de la Communauté de Communes Guillestrois Queyras**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de Communes Guillestrois Queyras a fait l'acquisition de deux chapiteaux afin de remplacer l'ancien chapiteau devenu obsolète.

Il précise ces derniers sont mis gracieusement à disposition des communes pour des manifestations se déroulant sur le territoire et dont l'usage n'est pas destiné à des fins privées. Il est précisé que les associations devront obligatoirement faire leur demande par le biais de leur commune de résidence.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **6/Retrait de la délibération n° 34/2019 concernant les taux d'impôts**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du contrôle de légalité reçu en Mairie suite à la délibération n° 34/2019 en date du 24 avril 2019, concernant le vote des taux d'imposition.

La séance du 24 avril 2019 rend illégale la délibération n°34/2019.

Monsieur le Maire précise que l'application des taux votés pour 2019 n'entraîne pas de modification importante puisqu'il avait été décidé de reconduire les mêmes taux que 2018.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **7/ retrait de la délibération n° 26/2019 concernant le report de budget**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du contrôle de légalité reçu en Mairie suite à la délibération n° 26 /2019 en date du 11 mars 2019, concernant le transfert du budget annexe de l'eau vers le budget principal de la commune.

Cette opération ne peut s'appliquer car le transfert porte sur la section investissement et selon certaines conditions.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **8/ Délibération concernant la vente d'une bande de terrain communale**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'indivision Alberge représentée par Mme Alberge Odile est propriétaire de deux maisons sur la commune, cadastrée section B n° 412 et 413.

Monsieur le Maire précise qu'une bande de terrain communal se trouve entre les deux maisons ainsi que sur le devant de chacune d'elle.

Monsieur le Maire propose de vendre deux parcelles d'environ 22 m<sup>2</sup> chacune après les avoir déclassés du domaine communal.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **9/Délibération validant la répartition des sièges au conseil communautaire pour 2020**

Monsieur le Maire expose que conformément au VII de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriale, les communes membres ont jusqu'au 31 aout 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de l'EPIC de rattachement par un accord local.

Il fait lecture du tableau de répartition des sièges.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **10/ Délibération concernant la prise en charge des forfaits de ski pour la saison hiver 2018/2019**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose la prise en charge des 20% restant au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques ce qui représente la somme de 2622.40 € pour l'hiver 2018/2019.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **11/ Délibération concernant les tarifs du marché estival**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pendant la saison estivale, le marché a lieu le mardi matin sur la place du temple.

Monsieur le Maire informe que le tarif du mètre linéaire n'a pas été modifié depuis de nombreuses années et propose de fixer les tarifs à 2€/ml à partir du 1er juillet 2019.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **12/ Convention de mise à disposition de personnel sans but lucratif**

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêt maladie d'un agent de la cantine, il a fallu faire appel à la crèche « les p'tits loups » afin qu'elle mette une personne à disposition pour le remplacement.

Il est donc nécessaire de conventionner cette mise à disposition.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **12/ Autorisation donné à Monsieur le Maire pour signer un bail emphytéotique avec la SCI « Les hautes terres »**

Monsieur le Maire expose que suite à une première instruction des services de l'Etat, il est demandé à Mme Vausselin un bail emphytéotique pour ce qui concerne l'autorisation de stationner sur la parcelle F 868.

Monsieur le Maire précise que ce bail fait partie des justificatifs nécessaires pour l'octroi du permis de construire.

Il demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer un bail pour une durée de 18 années.

**Vote : pour à l'unanimité**

Questions diverses :

- ◆ Réparation de l'unimog : plusieurs pistes sont à étudier pour un éventuel remplacement
- ◆ Plancher de l'église : l'estimation des travaux doit être transmise au diocèse pour une prise en charge totale
- ◆ Stade entrainement : la réalisation sera prise en charge entre les différents partenaires : Régie des remontées mécaniques, Ecole de Ski et Mairie. La commune s'occupe de finaliser le devis.
- ◆ Départ à la retraite d'un agent : un appel à candidature est lancé pour son remplacement
- ◆ Fruitière Fontgillarde : il est prévu de relancer l'architecte
- ◆ Caveau d'attente : l'emplacement reste à définir ainsi que la finalité du projet
- ◆ Cabane du Riou Pasquier : Les travaux de crépissage de l'extérieur seraient pris en charge par la commune après étude des devis
- ◆ Piste de luge : échange au niveau de son exploitation future
- ◆ Livraison des repas de la cantine : fonctionnement reste inchangé pour l'année scolaire 2019-2020

- ◆ Installation prochaine du Skate parc par l'entreprise Bucci
- ◆ Réunion pour le projet de patinoire prévu mercredi en Mairie
- ◆ La corvée de nettoyage du bois de Fontgillarde prévue le samedi 29 juin
- ◆ Prochain conseil fin aout ou début septembre

Fin de la séance à 16h00

Le Maire  
MARTIN Francis

